

Questionnaire ABC

Réponses du Parti Québécois

1.1 Quelle proportion du budget provincial votre gouvernement entend-il consacrer au système de justice au cours du prochain mandat? Par exemple, prévoit-il diminuer ou augmenter les investissements relatifs aux éléments suivants :

(i) palais de justice et infrastructures judiciaires;

(ii) virage numérique de l'administration de la justice; et

(iii) personnel de soutien (greffiers, techniciens, adjoints judiciaires et personnel administratif)?

Réponse : *Les infrastructures sont en mauvais état après le passage de la CAQ au pouvoir. Le Parti Québécois mettra la réfection de nos infrastructures en priorité et sortira le Québec de la logique du coupage de rubans.*

Plusieurs projets de transition numérique n'ont pas été bien menés par le gouvernement de la Coalition Avenir Québec. Le projet de modernisation du système de justice n'échappe pas à cette dynamique, alors que la CAQ avait promis de livrer le projet dans les coûts en 2023. Ce dernier a été reporté en 2029.

En ce qui concerne tous les projets de transition numérique de l'État, un gouvernement du Parti Québécois fera une pause et lancera un audit de chacun des projets pour avoir un véritable état des lieux des dépassements de coûts. L'État québécois doit se moderniser et d'autant plus le système de justice, nous sommes en accord. Il doit en revanche mieux gérer les projets de transition numérique pour éviter des scandales comme SAAC-Clic et SIFA.

Puis, si les Québécois font confiance au Parti Québécois le 5 octobre prochain, nous ferons une évaluation des besoins dans l'appareil du système de justice.

1.2 Quelle est la stratégie de votre parti en matière de soutien au système de justice pénale, plus particulièrement en ce qui concerne :

(i) le nombre et la rétention des procureurs au DPCP;

(ii) les prisons et les conditions de détention et de contrôle des détenus; et

(iii) la lutte contre le crime organisé et le trafic de stupéfiants?

Réponse : *Pour le Parti Québécois, la justice et la sécurité publique sont des missions fondamentales de l'État et participent au maintien de la confiance du public envers nos institutions.*

Nous nous sommes engagés à intervenir dans ces secteurs pour diminuer la criminalité et contribuer à ce que la justice criminelle et pénale soit entendue en temps utile.

Nos propositions incluent l'ajout de ressources et une lutte ciblée sur les activités du crime organisé et des gangs de rue. Nous ferons des annonces plus détaillées durant la campagne électorale, incluant une augmentation des effectifs policiers et de procureurs, ainsi que davantage d'efforts en prévention, notamment par l'ajout de travailleurs sociaux et par la promotion des équipes mixtes.

1.3 Quels engagements votre parti entend-il prendre afin d'assurer un accès adéquat à la justice dans le nord du Québec et les communautés éloignées? Par exemple, prévoit-il des mesures visant à assurer les ressources, les infrastructures et les moyens logistiques nécessaires au fonctionnement efficace de la Cour itinérante et au déplacement des juges et des autres intervenants judiciaires?

Réponse : *Le Québec doit faire mieux pour répondre aux besoins des régions en matière de justice. Nous évaluerons les besoins des différentes régions si les Québécois nous font confiance le 5 octobre prochain. Puis, nous regarderons en temps et lieux les différentes possibilités en matière de régionalisation de la main-d'œuvre juridique.*

1.4 Votre parti entend-il faciliter, limiter ou encadrer l'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'administration de la justice? Dans l'affirmative, veuillez préciser s'il prévoit des investissements à cette fin.

Réponse : *Le Parti Québécois fera de la transition numérique la priorité avant de réfléchir à l'implantation de l'intelligence artificielle dans le système judiciaire. Il ne faut pas écarter son utilisation, même si la responsabilité professionnelle doit demeurer au cœur du conseil juridique et des décisions judiciaires. En revanche, si les Québécois nous font confiance le 5 octobre prochain, nous ne ferons pas la porte à une analyse détaillée de l'utilisation de l'intelligence artificielle.*

2.1 Quelle stratégie votre parti propose-t-il pour améliorer l'accès à la justice?

Réponse : *Le Québec est un leader en matière d'accès à la justice, mais il doit tout de même faire mieux. Nous évaluerons toutes les possibilités pour rendre l'information juridique plus simple et plus efficace pour les justiciables, notamment en raison des coûts trop élevés des services juridiques privés. Nous évaluerons également la possibilité d'intégrer les services juridiques au sein des assurances collectives. Nous souhaitons également améliorer la protection du consommateur, notamment en raison du coût de la vie.*

2.2 Quelles mesures concrètes votre parti entend-il mettre de l'avant pour réduire les délais judiciaires?

Réponse : *Les délais judiciaires sont un enjeu complexe qui fera l'objet d'une analyse détaillée de la part du ministère de la Justice dans un gouvernement du Parti Québécois, si les Québécois nous font confiance le 5 octobre prochain.*

2.3 Votre parti est-il favorable à une réforme de l'aide juridique? Par exemple, entend-il en augmenter le financement et/ou ajuster les seuils d'admissibilité?

Réponse : *Le Parti Québécois surveillera de près l'évolution des négociations des avocats et avocates de l'aide juridique jusqu'au 5 octobre. Il reprendra les discussions de bonne foi avec tous les acteurs, si les Québécois nous font confiance le 5 octobre prochain.*

2.4 Votre parti souhaite-t-il améliorer la disponibilité et l'accessibilité des modes alternatifs ou privés de règlement des différends? Dans l'affirmative, veuillez décrire sommairement les mesures envisagées à cette fin.

Réponse : *La dernière réforme du Code de procédure civile a déjà donné plus de place aux autres modes de résolution des différends. Nous évaluerons si le Québec doit le faire davantage dans les prochaines années pour accélérer la résolution des différends.*

2.5 Quelles mesures votre parti entend-il mettre de l'avant pour simplifier le parcours des usagers du système judiciaire?

Plus particulièrement, prévoit-il des mesures pour soutenir les justiciables non représentés par avocat?

Réponse : *Le Parti Québécois évaluera la possibilité de mettre en place des mesures pour améliorer l'information juridique générale dans la société. Que cela passe par une bonification des services de cliniques juridiques comme celle du Barreau, ou encore par l'implantation de nouvelles politiques. Chose certaine, il fera une analyse détaillée de cela au ministère.*

3.1 Votre parti entend-il proposer des mesures législatives, réglementaires, administratives ou autres mesures gouvernementales qui pourraient avoir un impact sur l'indépendance judiciaire ou la séparation des pouvoirs? Par exemple, votre parti prévoit-il des mesures en matière de nomination ou de rémunération des juges, d'administration et d'indépendance administrative des tribunaux, de gouvernance des données judiciaires ou des infrastructures numériques, des pouvoirs ou responsabilités des juges en chef ou plus généralement des rapports entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire?

Réponse : *L'indépendance judiciaire et la séparation des pouvoirs est un principe central de notre démocratie et de l'État de droit. Le Parti Québécois ne remettra jamais en cause ces principes. Dans le Livre bleu, nous prévoyons d'ailleurs une constitution provisoire qui cristallise cette séparation des pouvoirs et détermine les règles encadrant les pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires advenant l'indépendance du Québec. Le Parti Québécois souhaite en ce sens faire du Québec un pays et briser le lien entre le Québec et la Constitution canadienne. Néanmoins, il considérera toujours que les droits et libertés doivent être protégés. La Charte québécoise des droits et libertés sera une des parties de la constitution provisoire d'un Québec indépendant.*

3.2 Votre parti envisage-t-il une réforme du processus de nomination des juges administratifs et de leurs conditions de travail?

Réponse :

Nous avons déjà exprimé notre volonté d'améliorer l'efficacité et l'imputabilité de la haute fonction publique québécoise, ce qui inclut également les décideurs administratifs. Le corollaire de cette vision est l'amélioration constante des processus de recrutement mené par le Secrétariat aux emplois supérieurs pour garantir la nomination des candidatures les plus aptes à occuper ces fonctions.

4.1 Quelle est la position de votre parti concernant le recours à la disposition de dérogation?

Réponse : *Le recours à la clause de souveraineté parlementaire permet à l'Assemblée nationale, seul siège démocratique de la nation québécoise, de protéger son État de droit face au coup d'État de 1982, qui lui a imposé un régime juridique auquel l'État québécois refuse toujours de se rallier.*

La clause de souveraineté parlementaire représente donc un outil pour permettre à la nation québécoise de se développer et de faire évoluer ses lois conformément à ses valeurs communes, indépendamment de celles de la nation canadienne.

4.2 Quelle est la vision de votre parti quant au cadre juridique québécois en matière d'immigration et aux engagements qu'il serait disposé à prendre pour en assurer la stabilité, la prévisibilité et l'efficacité? Par exemple, votre parti a-t-il une position officielle sur les éléments suivants :

- (i) le Programme de l'expérience québécoise (PEQ);
- (ii) la prévisibilité des programmes d'immigration;
- (iii) les programmes visant les travailleurs étrangers, y compris les restrictions applicables aux EIMT;
- (iv) les seuils d'immigration dans la province; et
- (v) l'intégration économique et linguistique des nouveaux arrivants?

Réponse : *Nos positions sur l'immigration sont déjà connues. Nous vous référons à notre plan en immigration et au communiqué de l'annonce fait plus tôt dans cette campagne :*

<https://pq.org/nouvelles/le-parti-quebecois-promet-une-baisse-significative-des-seuils-d-immigration/>

<https://pq.org/independance/plan-immigration/>

5.1 Quel rôle votre parti entend-il accorder aux consultations auprès des acteurs du système judiciaire avant l'adoption de réformes importantes?

Réponse : *Nous utiliserons le processus parlementaire usuel, mais nous avons l'intention d'adopter une approche axée sur la conciliation, après plusieurs années caractérisées par la confrontation par le gouvernement de la CAQ.*

Par exemple, nous avons pris des notes de la tentative d'adoption d'une constitution québécoise de la Coalition Avenir Québec. Sans réelle consultation, le Parti Québécois n'a pas appuyé l'adoption de cette pièce législative aussi importante. Nous prévoyons d'ailleurs un processus complet d'adoption d'une constitution provisoire qui entrera en vigueur une fois le référendum gagnant.

5.2 Votre gouvernement entend-il améliorer l'évaluation préalable des impacts des projets de loi sur le système judiciaire? Dans l'affirmative, veuillez décrire sommairement les mécanismes envisagés à cette fin.

Réponse : *Toute initiative législative d'un gouvernement est soumise à plusieurs étapes avant d'être présentée au Parlement pour son étude, incluant le Comité de législation et la réalisation d'une étude d'impact réglementaire par l'ensemble des ministères touchés.*